

9 septembre 2020

TRADUCTION NON OFFICIELLE

Original: anglais

---

## Commission économique pour l'Europe

Comité de l'énergie durable

Groupe d'experts sur l'efficacité énergétique

Septième session

Genève, 22 et 25 septembre 2020

Point 9 de l'ordre du jour provisoire annoté

Adoption des conclusions et recommandations

### Projet de conclusions et recommandations issues de la septième session du Groupe d'experts sur l'efficacité énergétique <sup>1</sup>

#### PROJET POUR DISCUSSION

#### Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

*Documentation :* ECE/ENERGY/GE.6/2020/1 – Ordre du jour provisoire annoté

1. L'ordre du jour provisoire publié sous la cote ECE/ENERGY/GE.6/2020/1 a été adopté.

#### Point 2 de l'ordre du jour : Élection du Bureau

2. Le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique (le Groupe d'experts) de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) a élu ... Vice-Président pour deux ans. Le Groupe d'experts a également invité ... à se joindre au Bureau pour renforcer ses activités. La durée du mandat des membres élus est de deux ans.

3. Le Groupe d'experts comprend les membres suivants pour siéger à son Bureau :

(a) Jusqu'à la conclusion de la huitième session : Mme Antonela Solujic (Serbie), le Dr Romanas Savickas (Partenariat PNUE-DTU, Centre de Copenhague sur l'efficacité énergétique) et le Dr Piyush Verma (Centre international de recherche sur l'énergie) en tant que Vice- Chaises.

b) Jusqu'à la conclusion de la neuvième session : ....

---

<sup>1</sup> Ce PROJET de Conclusions et Recommandations est élaboré par le Bureau du Groupe d'experts sur l'efficacité énergétique et ne vise en aucune manière à préjuger des discussions de la septième session, mais plutôt à fournir un projet de texte qui sera mis à jour au fur et à mesure de l'avancement de la réunion.

## Point 3 de l'ordre du jour : Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie

*Documentation :* ECE/ENERGY/GE.6/2020/3 – Projet de plan d'action pour l'efficacité énergétique industrielle et évaluation du rôle de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe dans sa mise en œuvre  
GEEE-7/2020/INF.2 – Cadrer l'ambition de la neutralité carbone

### 4. Le Groupe d'experts :

(a) A appuyé l'approche de l'Équipe spéciale pour traiter les questions dans le domaine, comme prévu dans le document ECE/ENERGY/GE.6/2020/3. Dans le contexte de l'amélioration de la performance globale des opérations des entreprises, a réitéré l'importance d'une meilleure interaction entre les gouvernements, l'industrie et les organisations de soutien pour surmonter de nombreux défis connus, nouveaux et émergents, et a remercié le Groupe de travail en tant que plate-forme pour soutenir un tel type de coopération.

(b) Prenant note du fait que le document reposait sur les liens étroits qu'entretenait la CEE avec ses États membres et un réseau d'organisations de soutien, a souligné la possibilité de diffuser largement, par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale, l'analyse de rentabilisation fondée sur des données factuelles en faveur de l'efficacité énergétique industrielle. A encouragé les experts à servir de liens actifs avec leurs mandants dans l'intégration et la diffusion des travaux de l'Équipe spéciale.

(c) Après avoir examiné le document ECE/ENERGY/GE.6/2020/3, s'est félicité des activités proposées par l'Équipe spéciale. A reconnu, néanmoins, que ceux-ci dépendent largement de la disponibilité de ressources extrabudgétaires et de contributions en nature, et a demandé aux membres intéressés du Groupe d'experts et de son Bureau et au secrétariat d'étudier les possibilités d'obtenir un soutien financier en élaborant de nouvelles propositions de projet et / ou en engageant dans les projets pertinents en cours et / ou prévus pour soutenir les activités de l'Équipe spéciale. Soutenu une coopération renforcée dans la mise en œuvre de ces activités avec les autres organisations internationales, les universités et le secteur privé.

(d) A recommandé de soumettre le document ECE/ENERGY/GE.6/2020/3, sous réserve de la révision nécessaire, au Comité de l'énergie durable à sa vingt-neuvième session pour solliciter l'approbation du rôle de la CEE.

(e) A demandé la prorogation du mandat de l'Équipe spéciale pour 2021-2022 (avec possibilité de prorogation) pour mettre en œuvre les activités figurant dans le document ECE/ENERGY/GE.6/2020/3. Le mandat de l'Équipe spéciale pour 2021-2022, dont le texte est annexé au document ECE/ENERGY/GE.6/2020/3, a été examiné et adopté.

### 5. Le Groupe d'experts, également :

(a) A examiné les critères de référence figurant dans le document GEEE-7/2020/INF.2 en ce qui concerne la neutralité carbone, ainsi que les moyens possibles de les atteindre grâce à des politiques qui abordent divers aspects du développement du système énergétique. A pris note du document et a demandé à l'Équipe spéciale de développer davantage les mesures connexes vers la neutralité carbone sur la base des exigences sectorielles et de faire rapport sur ses conclusions à la huitième session du Groupe d'experts.

(b) Compte tenu de ses connaissances spécifiques à chaque domaine, l'Équipe spéciale s'est félicitée de sa participation au projet « Améliorer la compréhension des implications et des possibilités de passer à la neutralité carbone dans la région de la CEE dans les secteurs à forte intensité énergétique et à forte intensité énergétique d'ici 2050 » du Groupe d'experts sur les systèmes électriques plus propres. A réaffirmé sa position sur la nécessité d'une coopération plus étroite entre les organes subsidiaires du Comité de l'énergie durable sur les questions intersectorielles (l'efficacité systémique en faisant partie); à cet égard, a proposé de contribuer davantage au projet dans le cadre de son expertise.

## Point 4 de l'ordre du jour : Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments

*Documentation :* ECE/ENERGY/GE.6/2020/4 – Directives-cadre actualisées pour les normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments

ECE/ENERGY/121 – Promouvoir des normes et des technologies d'efficacité énergétique pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments (Série Énergie de la CEE n ° 60)

### 6. Le Groupe d'experts :

(a) S'est félicité des améliorations apportées aux Directives-cadres des Nations Unies pour les normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments, en particulier celles liées à la prise en compte de la chaîne de valeur des bâtiments pour un calcul plus précis de l'efficacité énergétique (par exemple, la quantité d'énergie consommée pour produire des matériaux de construction); l'orientation sur les technologies à faible émission de carbone pour encourager l'utilisation de technologies basées sur les énergies propres et potentiellement renouvelables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, et reconnaissance de l'impact des bâtiments sur la santé humaine.

(b) A reconnu le potentiel de sa collaboration avec le Groupe d'experts sur les énergies renouvelables sur l'approvisionnement énergétique des bâtiments, en vue d'appliquer une approche systémique globale de la conception, de la livraison et de l'exploitation des bâtiments et d'aligner ainsi les bâtiments sur les normes de santé les plus élevées, confort, bien-être et durabilité (y compris l'amélioration de la productivité énergétique et la réduction des émissions).

(c) A demandé au secrétariat de faciliter la coordination entre les deux Groupes d'experts.

### 7. Le Groupe d'experts, également:

(a) A pris note de la publication intitulée «Promouvoir des normes et des technologies d'efficacité énergétique pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments» (ECE/ENERGY/121, Série Énergie de la CEE n° 60), qui recense les normes et technologies existantes et décrit les meilleures pratiques identifiées dans toute la région sur la base des études de la CEE menées dans le domaine de l'efficacité énergétique des bâtiments en 2017-2019 et suggère des recommandations destinées à aider les États membres de la CEE à poursuivre leurs efforts pour améliorer la performance énergétique des bâtiments.

(b) A accueilli favorablement le nouveau projet extrabudgétaire 2020-2022 « Renforcement des capacités nationales d'élaboration et d'application de normes d'efficacité énergétique pour les bâtiments dans la région de la CEE », financé par la Fédération de Russie. A demandé les résultats préliminaires de l'analyse des écarts connexes entre les objectifs de performance énoncés dans les Directives-cadres et les normes d'efficacité énergétique actuelles et leur mise en œuvre dans les pays d'Europe du Sud-Est et de l'Est, du Caucase, d'Asie centrale et de la Fédération de Russie à présenter à la huitième session du Groupe d'experts.

(c) A pris note des formations, dispensées pendant l'intersession en personne et par voie de télécommunication, sur les normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments et sur les bâtiments à haute performance à l'intention des praticiens du secteur du bâtiment et des décideurs, et a recommandé la poursuite de ces formations sous réserve de disponibilité des ressources et à condition que les circonstances le permettent.

## **Point 5 de l'ordre du jour : Dialogue sur les réglementations et les stratégies visant à surmonter les obstacles à l'amélioration de l'efficacité énergétique**

*Documentation :* ECE/ENERGY/GE.6/2020/5 – Voies vers une énergie durable – Recommandations politiques du groupe d'experts sur l'efficacité énergétique

GEEE-7/2020/INF.3 – Numérisation : permettre la nouvelle phase de l'efficacité énergétique

8. Le Groupe d'experts :

(a) A réaffirmé sa vision selon laquelle l'efficacité énergétique doit être au cœur d'un système énergétique ; les mesures pertinentes doivent être déployées en priorité dans la production, le transport, la distribution et la consommation d'énergie.

(b) A également réconfirmé qu'une approche nuancée de l'élaboration de mesures d'efficacité énergétique, tenant compte des caractéristiques des systèmes énergétiques nationaux, pourrait finalement conduire à limiter la croissance, voire à réduire la consommation finale totale d'énergie dans la région de la CEE, où la part des énergies fossiles dans le mix énergétique est actuellement égale à 80% et aucun scénario économiquement rationnel ne pourrait la réduire en dessous de 50% avant 2050. Cela permettrait également de protéger les populations de la volatilité des prix de l'énergie résultant des efforts de réduction de l'empreinte carbone du secteur énergétique dans la région de la CEE.

(c) A approuvé les conclusions sur les moyens possibles d'accélérer la transition vers des systèmes énergétiques durables dans la région de la CEE et les recommandations de politique générale relatives à l'efficacité énergétique figurant aux paragraphes 17 et 18 du document ECE/ENERGY/GE.6/2020/5, et a encouragé le Comité de l'énergie durable à en prendre note lors de ses délibérations à la vingt-neuvième session. A également demandé au Comité de l'énergie durable d'approuver le document final contenant les recommandations politiques découlant de ce projet.

9. Le Groupe d'experts, également :

(a) A remercié le Bureau pour ses efforts visant à résoudre les problèmes liés à l'application des technologies numériques dans le secteur de l'énergie, en particulier pour améliorer l'efficacité énergétique. A pris note des opportunités, que l'on pense être rendues possibles par la numérisation, d'améliorer l'efficacité du système dans son ensemble grâce, entre autres, à une boucle de rétroaction et à de meilleures décisions politiques.

(b) A reconnu que le document présenté jette les bases des travaux futurs du Groupe d'experts dans le domaine de la numérisation et que le document décrit également les possibilités et les risques que la numérisation comporte, applicables aux domaines de travail relevant des mandats des autres organes subsidiaires du Comité de l'énergie durable. Par conséquent, prenant note du potentiel de coopération plus étroite sur le sujet entre ces derniers, a encouragé l'intégration des questions de numérisation dans les travaux des autres organes subsidiaires, le cas échéant, et les a appelés à explorer conjointement le paysage des parties prenantes dans la région pour comprendre leurs rôles dans le futur système énergétique numérisé.

(c) A recommandé au Comité de l'énergie durable d'envisager la création d'une équipe spéciale sur la numérisation de l'énergie, qui contribuera à concentrer davantage le Groupe d'experts sur la question de la numérisation et, en faisant participer des experts des autres organes subsidiaires du Comité de l'énergie durable, qui travaillera sur les questions d'intérêt commun, visera à rassembler un éventail de parties prenantes et à renforcer le dialogue pour façonner l'agenda de la politique de numérisation. Le groupe de travail proposé sur la numérisation de l'énergie, sous réserve de sa création, fera rapport à son organe de tutelle, le Comité de l'énergie durable, et au Groupe d'experts.

## **Point 6 de l'ordre du jour : Lignes directrices et meilleures pratiques destinées aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises concernant la fourniture de produits à haute performance énergétique et d'équipement utilisant des énergies renouvelables dans la période de relèvement suivant la pandémie de COVID-19**

*Documentation :* GEEE-7/2020/INF.4 – Lignes directrices et meilleures pratiques destinées aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises concernant la fourniture de produits à haute performance énergétique et d'équipements utilisant des énergies renouvelables dans la période de relèvement suivant la pandémie de COVID-19

10. Le Groupe d'experts :

(a) A pris note des recommandations adressées aux gouvernements pour l'élaboration de principes directeurs et la mise en place de programmes d'incitations financières pour les MPME. Le Groupe a reconnu que ces recommandations, si elles étaient adaptées aux contextes nationaux des États membres de la CEE, pourraient permettre aux MPME de créer un environnement de développement plus sûr afin de fournir des produits économes en énergie et des équipements d'énergie renouvelable.

(b) S'est félicité de l'élaboration d'une publication sur ce sujet fondée sur les conclusions de l'étude entreprise par la CEE.

(c) A remercié le Groupe d'experts des énergies renouvelables pour sa participation aux débats au titre de ce point de l'ordre du jour et a réitéré sa demande au secrétariat de faciliter la poursuite de la coopération entre les deux Groupes d'experts.

## **Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses**

*Documentation :* GEEE-7/2020/INF.5 – Stratégie du Groupe d'experts sur l'efficacité énergétique : vision, mission, buts et objectifs

11. Le Groupe d'experts :

(a) Après avoir examiné la stratégie proposée, a adopté l'idée de se concentrer sur les trois piliers désignés dans le document ainsi que sur leurs récits et leurs messages. A encouragé les États membres de la CEE à envisager d'éventuelles activités concrètes et axées sur les résultats conformes à cette vision, y compris des projets spécifiques visant à améliorer les cadres réglementaires et institutionnels de l'efficacité énergétique, qui relèvent du mandat du Groupe d'experts et qui pourraient façonner son futur plan de travail.

(b) A prié le secrétariat de collaborer avec le Bureau du Groupe d'experts pour élaborer un projet de plan de travail du Groupe d'experts pour 2022-2023 en tenant compte des considérations ci-dessus, et de le soumettre pour examen et approbation par le Groupe d'experts par procédure écrite. Le Groupe d'experts a convenu qu'afin d'accélérer la soumission en temps voulu d'un projet de plan de travail et d'autres documents éventuels pour approbation par le Comité de l'énergie durable, il peut travailler selon une procédure écrite sous réserve d'une période minimale de commentaires de 21 jours. Aucune réponse ou rétroaction ne doit être considérée comme une approbation tacite.

12. Le Groupe d'experts, également :

(a) A discuté de la nécessité d'élaborer un règlement intérieur régissant l'organisation des travaux du Groupe d'experts et de son Bureau et a convenu que ces règles seraient élaborées et mises en place. Le Règlement intérieur a été jugé uniforme pour tous les organes subsidiaires du Comité de l'énergie durable, et le Groupe d'experts a donc proposé de travailler sur un texte commun qui pourrait éventuellement être présenté au Comité de l'énergie durable pour examen et approbation.

(b) A noté la nécessité d'élargir le nombre de ses membres et a demandé au secrétariat de collaborer avec le Bureau du Groupe d'experts pour identifier de nouveaux membres.

(c) A pris note avec satisfaction que la mise en œuvre du plan de travail du Groupe d'experts pour 2020-2021 était en bonne voie et a remercié le Bureau et le secrétariat des efforts qu'ils avaient déployés pour gérer et diriger le plan de travail actuel entre les sessions annuelles dans le cadre de circonstances sans précédent causées par la pandémie du COVID-19.

### **Point 8 de l'ordre du jour : Dates de la prochaine session**

13. La huitième session du Groupe d'experts devrait se tenir à Genève les 20 et 21 septembre 2021. Le Groupe d'experts a confirmé sa proposition des sessions précédentes selon laquelle ses réunions pourraient avoir lieu en dehors de Genève.

### **Point 10 de l'ordre du jour : Adoption du rapport et clôture de la session**

14. Le rapport de la réunion a été adopté, y compris les conclusions et recommandations, sous réserve de toute révision et mise en forme nécessaires. Le Président a ensuite clos la réunion.

---